

Objet : Réalisation de l'Agenda 21 de Cherbourg-en-Cotentin

Madame, Monsieur,

Cherbourg-en-Cotentin a souhaité s'engager dans un nouvel Agenda 21. La rédaction de ce projet d'Agenda 21, a été engagée sur la base des Agendas 21 des 5 communes historiques et de la communauté urbaine de Cherbourg.

L'architecture de l'Agenda 21 comprend deux chapitres comprenant 6 engagements chacun :

- un chapitre « L'action de Cherbourg-en-Cotentin sur son territoire », qui concerne l'action territoriale de Cherbourg-en-Cotentin ;
- un chapitre « L'action de Cherbourg-en-Cotentin et des communes déléguées en interne », qui concerne les actions internes de la collectivité.

Cherbourg-en-Cotentin a souhaité associer la population à la rédaction des engagements du chapitre relatif à l'action territoriale au travers de 5 ateliers d'échanges organisés avec les communes déléguées. Ces engagements sont les suivants :

- 1) La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- 2) La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- 3) La cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations ;
- 4) L'épanouissement de tous ;
- 5) La transition vers une économie circulaire, le développement de modes de production et de consommation responsables ;
- 6) L'organisation et participation des acteurs aux actions publiques.

Le sixième engagement sera abordé dans chaque atelier de manière transversale.

Chaque engagement de l'Agenda 21 comporte plusieurs projets d'actions dont la trame est la suivante :

- un titre de l'action ;
- une présentation de l'action qui inclut les éléments suivants : sa description, les objectifs, l'inscription de l'action dans le contexte ;
- la gouvernance de l'action, avec le maître d'ouvrage, les directions associées et les partenaires logistiques et / ou financiers ;
- la programmation de l'action, avec les étapes nécessaires à la réalisation de l'action et l'échéancier ;
- les éléments financiers de mise en œuvre, avec le coût global de l'action, la contribution de Cherbourg-en-Cotentin et la contribution respective des partenaires financiers ;
- l'évaluation de l'action, avec les indicateurs de contexte, de réalisation, de résultat et d'impact.

Le projet d'Agenda 21 est téléchargeable sur les sites internet suivants :

www.cuc-cherbourg.fr
www.ville-cherbourg.fr
www.ville-equeurdreville.fr
www.mairie-laglacerie.fr
www.ville-querqueville.fr
www.mairie-tourlaville.fr

Vous pouvez dès à présent en prendre connaissance.

La liste des ateliers, l'engagement abordé durant cette réunion et le lieu, figurent en pièces jointes ainsi que le contenu de l'exposé introductif.

Comptant sur votre présence,

Le maire de la commune
déléguée de Cherbourg-Octeville
Jean-Michel HOULLEGATTE

Le maire de la commune
déléguée d'Equeurdreville-
Hainneville
Dominique HEBERT

Le maire de la commune
déléguée de La Glacrie
Jean-Marie LINCENEAU

Le maire de la commune
déléguée de Querqueville
Jean-Michel MAGHE

Le maire de la commune
déléguée de Tourlaville
Gilbert LEPOITTEVIN

L'adjoint au Maire,
Patrick LEROUX